



LA COOPÉRATION AGRICOLE
PÔLE ANIMAL



**SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET
SANTÉ ANIMALE :
LES COOPÉRATIVES
EN PREMIÈRE LIGNE**



DOSSIER DE PRESSE

**DÉJEUNER PRESSE
DU 10 JUIN 2025**

LE PÔLE ANIMAL DE LA COOPÉRATION AGRICOLE : QUI SOMMES-NOUS ?

Le Pôle Animal de La Coopération Agricole représente les intérêts des coopératives des filières animales en France : viande bovine, ovine, porcine, volaille et œufs. Engagé dans la promotion d'une agriculture compétitive innovante, durable, à l'écoute des attentes des citoyens et consommateurs en termes d'environnement, de bien-être animal et de sanitaire, le Pôle Animal accompagne ses 100 coopératives adhérentes dans les domaines économiques, juridiques et techniques.

En lien avec les aspirations générales de La Coopération Agricole, nous œuvrons pour la promotion d'une agriculture organisée pour répondre aux besoins des consommateurs, assurant la qualité et la traçabilité des produits de la ferme à la table.

NOTRE GOUVERNANCE - NOS ÉLUS



Bruno COLIN

*Président du Pôle Animal
et de la section bovine*

Éleveur de bovins laitiers et viande, il est également vice-Président de La Coopérative Agricole de Lorraine. Il a été élu en décembre 2018 président du Pôle Animal. Il est aussi le président de la section bovine de La Coopération Agricole depuis 2010, et vice-président de l'interprofession nationale du Bétail et des Viandes (INTERBEV) depuis 2023.

NOTRE GOUVERNANCE - NOS ÉLUS



PHILIPPE BIZIEN, PRESIDENT DE LA SECTION PORCINE

Éleveur de porc dans le Finistère sur un atelier naisseur engraisseur, Philippe Bizien est également président de la coopérative Evel'Up (29). Il a été élu le 14 avril 2023 président de la section Porcine de La Coopération Agricole et en novembre 2023, président de l'interprofession nationale porcine (Inaporc)



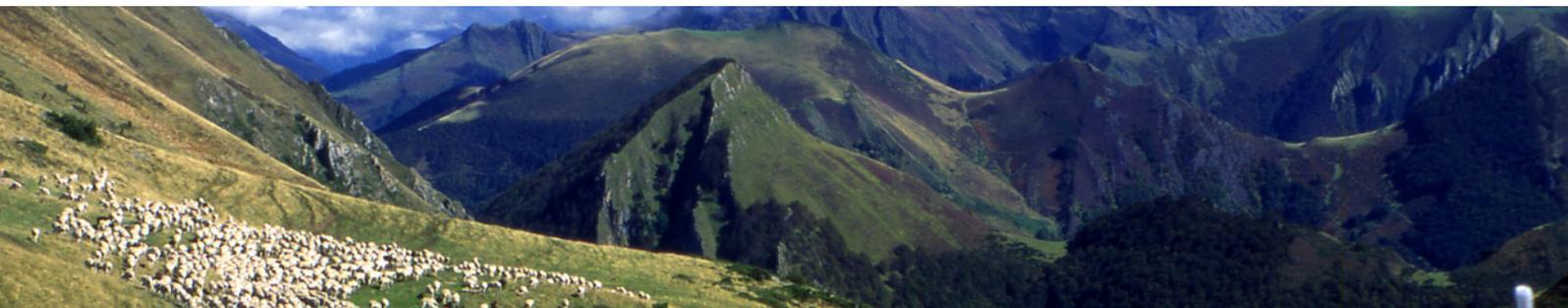
FRANÇOIS LACOME, PRESIDENT DE LA SECTION AVICOLE

Éleveur de volailles fermières du Gers, il est également président d'Euralis Volailles et Administrateur de la coopérative Euralis (64). Il est devenu président de la section Aviculture de La Coopération Agricole en janvier 2022.



FRANÇOIS MONGE, PRESIDENT DE LA SECTION OVINE

Éleveur de brebis, vice-président de la Fédération nationale ovine et président de la coopérative Agneau Soleil (04). Il est le président depuis 2006 de la section Ovine de La Coopération Agricole.



RÔLES ET MISSIONS DU PÔLE ANIMAL

Le Pôle animal de La Coopération Agricole est animé par une équipe de 12 personnes. Forte d'une vision 360°, amont/aval et toutes filières animales, l'équipe est mobilisée sur les enjeux de transitions, de compétitivité, pour accompagner leurs adhérents dans l'adaptation de leurs productions aux marchés.



GAELE DUPAS, DIRECTRICE DU POLE ANIMAL

Ingénieure agronome diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse (ENSAT), a été nommée directrice du Pôle Animal le 1er juillet 2022. Depuis 2010, Gaëlle Dupas était responsable de la section Bovine de La Coopération Agricole, où elle a notamment contribué à la structuration de la filière.



Maëva Alvarez Castano

Juriste affaires sociales
malvarezcastano@lacoopagri.coop



Eugénie Aubry

Responsable des sections
volailles et porcs
eaubry@lacoopagri.coop



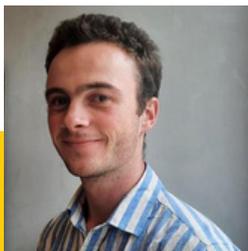
Hania Bendib

Responsable de la section
ovine
hbendib@lacoopagri.coop



Pauline Chaigneau

Vétérinaire
pchaigneau@lacoopagri.coop



Albert De Traversay

Responsable Bien-Etre Animal
adetraversay@lacoopagri.coop



Anne-Violaine Ernoult

Juriste
aernoult@lacoopagri.coop



Emilie Guhur

Responsable
communication
eguhur@lacoopagri.coop



Laetitia Leconte

Responsable
Développement Durable
lleconte@lacoopagri.coop



Gautier Lesueur

Responsable du Pôle conseil
et dialogue social
glesueur@lacoopagri.coop



Justine Marchand

Vétérinaire
jmachand@lacoopagri.coop



Anne-Laure Paquin

Responsable de la section
bovine
alpaquin@lacoopagri.coop

RÔLES ET MISSIONS DU PÔLE ANIMAL

01

Représenter et défendre les intérêts des coopératives des filières animales

02

Soutenir la structuration des filières et l'organisation du marché dans l'objectif de sécuriser les débouchés des éleveurs, capter la valeur par la satisfaction des consommateurs et la redistribuer jusqu'au producteur.

03

Garantir la pérennité et accroître la compétitivité des coopératives animales et de leurs éleveurs associés coopérateurs en leur apportant soutien et expertise dans les domaines tels que l'économie, le bien-être animal, le sanitaire, l'environnement...

04

Promouvoir l'installation et le renouvellement d'exploitations agricoles d'élevages durables et responsables en réponse aux attentes du consommateur et du citoyen.

05

Accompagner les coopératives dans leurs démarches de modernisation et de transitions sociétales notamment dans les domaines du bien-être animal et de la décarbonation des activités.



LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR COOPÉRATIF

100

coopératives adhérentes

7,3

milliards d'€ de chiffre d'Affaires des coopératives adhérentes de l'amont

11 000

 salariés

85 %

de la production porcine française commercialisée par les coopératives

57 %

de la production ovine française commercialisée par les coopératives

30 %

de la production bovine française commercialisée par les coopératives

50 %

de la production avicole française commercialisée par les coopératives



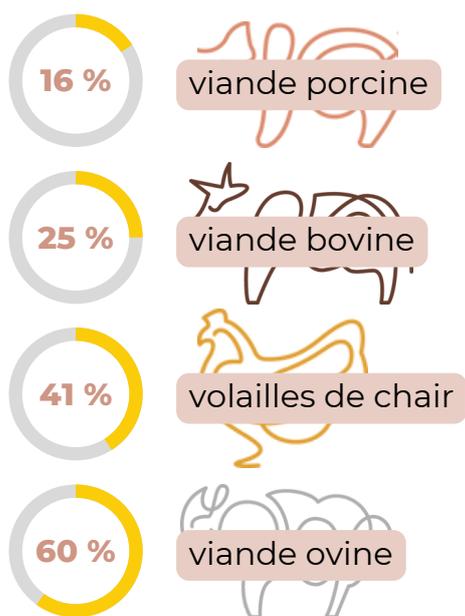
PRODUIRE EN FRANCE CE QUE LE CONSOMMATEUR PLÉBISCITE : UNE AMBITION AU CŒUR DU MODÈLE COOPÉRATIF

Le consommateur français continue de plébisciter les produits carnés et les œufs : la consommation de viande a progressé de +3.6% en France en 2024. L'évolution est encore plus flagrante en volaille, qui affichent +9.8%.

Soutenus par cette demande dans un contexte d'offre limitée, les cours des viandes s'affichent à un niveau élevé dans toute l'Europe. Pourtant, la production française stagne pour l'ensemble des espèces et c'est aux productions étrangères que profite le dynamisme du marché.

Notre souveraineté alimentaire se dégrade progressivement : les importations représentent 25% de la viande bovine consommée en France, 60% de la viande ovine, 41% des volailles de chair (et 1 poulet sur 2), 16% de la viande porcine.

Part des importations de viandes consommées par filière



La ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est emparée du sujet en annonçant en 2025 le lancement de conférences de la souveraineté alimentaire.

Les coopératives sont des acteurs majeurs du développement de la production en accompagnant la création et la rénovation des ateliers des éleveurs : choix des productions au regard des débouchés, conception des bâtiments, alimentation, soutien financier, etc.

Dans le cadre des conférences de la souveraineté alimentaire, elles participeront aux contributions de chaque filière en partageant leurs expériences de terrain et en portant des mesures concrètes.

TROIS LEVIERS POUR REGAGNER NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

1. *Le premier est réglementaire : simplifier et sécuriser les procédures administratives pour les projets d'éleveurs*

Toutes les coopératives en témoignent : le premier frein à la construction des bâtiments d'élevage en porc et volaille est administratif. Alors qu'il faut quelques mois pour autoriser la construction d'un élevage de 2500 places de porcs en Espagne, il faut plusieurs années en France, années au cours desquelles l'éleveur et sa famille s'exposent le temps d'un processus long et incertain.

Résultat : Ces éleveurs renoncent à leur projet de création ou de reprise d'élevage, d'amélioration du logement de leurs truies, de gestion de leurs effluents d'élevage. L'ensemble des modes de production est concerné : bio, label et « conventionnel ».

Le Pôle animal de La Coopération Agricole porte plusieurs demandes d'évolution législatives et réglementaires qui visent à simplifier et sécuriser les procédures administratives liées à la réglementation des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) dans le domaine de l'élevage en mettant fin aux surtranspositions françaises du droit européen.



2. *Le deuxième levier porte sur la technicité des élevages*

Alors que la moitié de la viande d'agneau consommée en France est importée, les coopératives constatent que les éleveurs pourraient satisfaire davantage la consommation française en produisant plus et mieux d'agneau.

Engagées dans une démarche interprofessionnelle plus large, les coopératives ont pour ambition de démultiplier leur action d'accompagnement technique auprès des éleveurs. Accompagné de son technicien de coopérative, chaque éleveur pourra mettre en œuvre les leviers techniques adaptés à son exploitation (gestion de la reproduction, prévention des maladies, alimentation...) adaptés à sa situation.



3. Le troisième levier porte sur l'organisation de nos filières de la fourchette à la fourche : conclure des partenariats gagnant-gagnant avec les distributeurs (grandes et moyennes surfaces, restauration publique et privée, etc.)

Les coopératives ont depuis toujours conclu des partenariats avec les distributeurs pour disposer de visibilité sur la demande du marché et accompagner les éleveurs dans la durée (contrats tripartites, etc.).

Malheureusement, les volumes concernés relèvent souvent de « niches » et sont insuffisants pour bénéficier à l'ensemble de la production des éleveurs associés coopérateurs.

C'est pourtant la manière idéale de garantir la pérennité de nos productions : engagées dans la durée avec un client distributeur (Grande distribution, restauration publique ou privée), les coopératives peuvent accompagner les éleveurs vers la production de viande qui répond aux besoins des consommateurs (type d'animaux, cahier des charges bien-être animal etc.).

Pour démultiplier ces expériences, les coopératives appellent l'ensemble des acteurs de l'aval à s'engager dans la durée en concluant des partenariats commerciaux durables avec leurs fournisseurs, agriculteurs organisés en coopératives. L'ambition des coopératives est que les produits concernés ne constituent plus des « niches », mais la majorité des produits délivrés au consommateur. C'est à cette condition que les revenus des éleveurs pourra s'améliorer durablement.

Le Pôle animal de La Coopération Agricole demande également, à pouvoir mobiliser les fonds de la PAC pour accompagner la dynamique d'organisation de la production. Il s'agit d'ouvrir plus largement l'accès des filières animales au dispositif des programmes opérationnels.





LE SANITAIRE AU PREMIER PLAN DES ENJEUX DE SOUVERAINETÉ

Avec la multiplication des risques épizootiques, le sanitaire est devenu un enjeu de souveraineté. En témoigne la baisse de production de volaille en 2021 et 2022 en raison de l'épidémie d'influenza aviaire (-10% de production en 2022 par rapport 2020), et le déficit de production d'agneau lié à l'épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) avec une baisse de production de 5.7% en 2024.

Interlocutrices au quotidien des agriculteurs, les coopératives accompagnent les éleveurs vers une meilleure maîtrise des dangers sanitaires au sein de leurs exploitations. Elles interviennent dans le champ de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre les maladies animales, ainsi qu'en soutien aux producteurs touchés.

NOTRE GRAND TÉMOIN CHRISTINE RICHARD, VÉTÉRINAIRE

Responsable Santé Animale de la coopérative TERRENA, elle manage l'équipe vétérinaire pour l'ensemble des espèces animales. Elle a notamment en charge la gestion de la pharmacie vétérinaire et de la plateforme Santé Animale, pilote le comité bien-être animal et coordonne les actions de biosécurité.



1. *Prévenir les maladies d'élevage via les Programmes Sanitaires d'Élevage (PSE)*

Les programmes sanitaires d'élevage constituent l'outil réglementaire qui permet aux coopératives de conduire un accompagnement sanitaire adapté à chaque éleveur et au contexte de filière. Toutes productions confondues, le nombre d'exploitations suivies dans le cadre d'un PSE est estimé autour de 20 000 (chiffres 2021), avec des disparités en fonction des bassins de production. Environ 200 vétérinaires (salariés ou conventionnés) assurent leur mise en œuvre. Ils complètent l'offre de soins aux animaux dans un contexte de fragilisation croissante du maillage vétérinaire rural.

La synergie entre techniciens et vétérinaires permet un accompagnement global, en travaillant sur l'hygiène du bâtiment, la qualité de l'eau, les aspects nutritionnels, la conduite d'élevage (...) via une approche basée uniquement sur le préventif, associant le conseil et si nécessaire des médicaments à visée prophylactique. Cette approche a contribué à réduire de 52% le recours aux antibiotiques pour les animaux d'élevages en 10 ans en France, comme en témoignent les résultats des deux premiers plans EcoAntibio. Cette baisse est estimée à 90% pour les antibiotiques dits "critiques".

La réduction du recours aux antibiotiques n'est pas le seul enjeu : les coopératives accompagnent également les éleveurs à un usage raisonné des antiparasitaires, permettant de limiter l'apparition de résistances et préserver la biodiversité.

2. Améliorer le niveau de biosécurité dans les élevages pour éviter la propagation des maladies

En filière volaille, les coopératives ont anticipé les obligations réglementaires en formant leurs équipes et les éleveurs à la biosécurité pour se prémunir de l'influenza aviaire. Aujourd'hui, le suivi de la mise en œuvre des mesures repose sur des audits internes réalisés par les techniciens, selon des grilles d'évaluation élaborées au niveau national par les interprofessions.

En filière porcine, face au risque croissant d'introduction de la Fièvre Porcine Africaine (FPA) en provenance de pays voisins, la filière a renforcé la prévention en créant une application d'audit de biosécurité en élevage Pig Connect. Les coopératives ont été motrices dans son déploiement et accompagnent les éleveurs dans l'amélioration de leurs pratiques. Cela se traduit dans les chiffres : 85 % des élevages en coopérative ont été audités, contre seulement 19 % des élevages indépendants.

En filière bovine, les 4 coopératives du Grand Est, en partenariat avec les Groupements de Défense Sanitaire (GDS), ont développé Sanibov, un outil numérique permettant d'optimiser les tournées de collecte des bovins selon leur statut sanitaire, afin de limiter les risques de contamination.

Grâce à leur organisation en réseau et leur implication dans plusieurs filières, les coopératives peuvent coordonner efficacement les mesures de biosécurité, y compris la désinfection des équipements et la fourniture de matériels adaptés.



3. Surveiller les maladies et être garantes du respect du bien-être et de la protection des animaux d'élevage

Le maillage vétérinaire, auquel contribuent les vétérinaires et techniciens de coopératives, permet une alerte rapide en cas de suspicion sanitaire. Leur présence régulière en élevage, leur connaissance des plannings commerciaux en font des acteurs clés pour la planification et la mise en œuvre des campagnes de vaccination comme celle contre l'influenza aviaire, ainsi que pour la surveillance passive.

La Coopération Agricole coordonne au niveau national le réseau Résavip, (Réseau de Surveillance de l'Influenza Porcin). Il vise à suivre l'évolution des virus grippaux porcins circulant en élevage, détecter précocement de nouveaux variants et évaluer les risques pour la santé animale et humaine. Il repose sur un réseau d'éleveurs, vétérinaires et laboratoires partenaires.



4. Soutenir les éleveurs face aux crises sanitaires

Malgré les actions de prévention déployées par les coopératives, nos filières n'échappent pas aux crises sanitaires.

Pour les éleveurs touchés, les coopératives restent l'interlocuteur de proximité et constituent un soutien majeur pour traverser les crises.

- Soutien moral : le dépeuplement de son cheptel constitue un véritable traumatisme pour l'éleveur. Solidairement les responsables de la coopérative coordonnent l'accompagnement des producteurs touchés.
- Soutien financier : en complément des aides d'urgence (État, fonds professionnels, région, etc.) , les coopératives accompagnent les éleveurs dans la reconstitution des cheptels, notamment via des avances de trésorerie.



LA COOPÉRATION AGRICOLE ET SES MÉTIERS

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des coopératives agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et forestières françaises. Porte-voix politique et force de proposition auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, La Coopération Agricole a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action socio-économique.

En chiffres : 2100 coopératives agricoles françaises, 3 agriculteurs sur 4, 200 000 salariés, 118 mds d'euros de CA et représente 50% de l'agroalimentaire français.

Elle s'organise autour de métiers spécialisés, et représente l'ensemble des filières agricoles françaises. Elle est également présente dans toutes les régions de France et en outre-mer.



CONTACTS PRESSE :

eguhur@lacoopagri.coop

sderradji@lacoopagri.coop

La Coopération Agricole - Pôle Animal

